

27 novembre 2012

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



Le SCSI-SNOP contre le statut dérogatoire des personnels scientifiques

Le 26 novembre 2012, les organisations syndicales ont été reçues par M. BOUILLON, Préfet du Bas-Rhin, Préfet de Région.

Lors de cette audience, Elisabeth NOUJARRET, déléguée zonale SNAPATSI a réitéré la revendication d'un statut dérogatoire pour les personnels scientifiques.

Alors que Monsieur le Préfet reconnaît le bien fondé de cette revendication, le représentant zonal du SCSI-SNOP (Officiers) s'y oppose en affirmant que "l'Identité Judiciaire est un métier de policiers et qu'elle doit revenir aux policiers"

Pour le SNAPATSI, la professionnalisation de l'IJ de concert avec la mise en place des personnels scientifiques, s'est naturellement imposée pour optimiser la résolution des enquêtes.

La réaction de notre collègue du SCSI-SNOP ne reflète qu'une méconnaissance totale de la PTS.

Les guéguerres corporatistes n'améliorent pas le taux d'élucidation des enquêtes

Zone Est

06.14.37.91.82

Le SNAPATSI réaffirme sa volonté d'un statut dérogatoire pour les personnels scientifiques afin de reconnaître leur investissement quotidien, leurs contraintes et leur exposition aux risques.

SCIENTIFIQUES

